



**Directeur médical**

Dr Philippe Michel  
philippe.michel@ccecqa.asso.fr

**N/Réf : PM/MB**

**Objet : Appel à cotisation des établissements médico-sociaux de la région Aquitaine**

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

Le CCECQA, Comité de Coordination de l'Évaluation Clinique et de la Qualité en Aquitaine, est une association loi 1901 fondée en 1996. Son financement est assuré par des subventions de l'Agence Régionale de Santé et du Ministère de la santé et par les cotisations des établissements membres.

Le CCECQA bénéficie d'une large reconnaissance des établissements et des professionnels de santé : 95 % des établissements sanitaires publics et privés adhèrent au CCECQA.

A la suite de la création des ARS, le Conseil d'Administration a décidé en 2010 d'ouvrir son champ d'activité au secteur médico-social.

A cette fin, nous avons initié en décembre 2010 une enquête portant sur les pratiques d'accompagnement personnalisé. L'analyse des réponses reçues (365 établissements) met en évidence la nécessité de lancer un programme de travail régional spécifique aux établissements médico-sociaux.

Ce programme de travail, en lien direct avec des thématiques et des processus-clé de l'évaluation interne et externe, portera sur :

- ✦ Le projet personnalisé pour l'ensemble du secteur médico-social : démarrage du projet au premier semestre 2011 ;
- ✦ Un projet de sécurisation du circuit du médicament dans les Ehpad : démarrage du projet au deuxième semestre 2011 ;
- ✦ Un projet de gestion des risques pour l'ensemble du secteur médico-social : démarrage au deuxième semestre 2011 ;
- ✦ Un atelier régional sur le dossier de l'utilisateur : décembre 2011 ;
- ✦ Une journée régionale d'échange sur les droits, les attentes et les devoirs des usagers : 2 décembre 2011.

Dans le secteur médico-social, le CCECQA ne reçoit aucune subvention de l'ARS. Le financement de ce programme repose entièrement sur les cotisations des établissements. Le montant de cette cotisation est établi à titre **expérimental** pour l'année 2011 ; l'assiette de calcul pourra être révisée en 2012. Afin d'ajuster le montant de la cotisation au montant de votre budget alloué, nous avons déterminé quatre tranches budgétaires dans lesquelles vous devez positionner votre établissement.

Les modalités de cotisation arrêtées pour l'année 2011 sont les suivantes :

<b>Tranche budgétaire</b>	<b>Montant de la cotisation</b>
De 0 à 400 000 €	<b>600 €</b>
De 400 000 € à 1 000 000 €	<b>800 €</b>
De 1 000 000 € à 3 000 000 €	<b>1 200 €</b>
Au-delà de 3 000 000 €	<b>1 500 €</b>

Cette cotisation permet de participer à tous les projets du programme de travail médico-social décrits ci-dessus (liste non exhaustive), dans lequel le CCECQA offre une aide technique, méthodologique et logistique (Cf. fiche CCECQA).

Vous aurez également accès à tous les documents, outils et méthodes développés dans le secteur sanitaire et disponibles sur le site web du CCECQA avec un code d'accès personnel.

Pour tout renseignement complémentaire, Maïka BERROUET, chargée de mission au CCECQA, se tient à votre disposition au 05.57.62.31.15.

Avec cette initiative, le CCECQA souhaite organiser une véritable coopération inter-associative par la réalisation de projets régionaux et la capitalisation d'expériences.

Nous espérons que cette démarche suscitera un large intérêt et une forte adhésion de l'ensemble des professionnels du secteur.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, Monsieur le directeur, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Le Directeur du CCECQA

Philippe Michel

